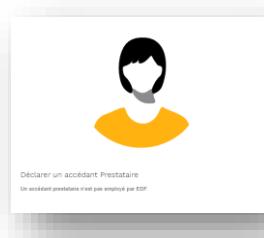


# Fiche pratique

## Processus de création d'un accédant PARTENAIRE

### 1. Sélection d'un type d'accédant : Partenaire prestataire



### 2. Complétude par l'employeur

Complétez les données d'identité de votre intervenant prestataire comme indiqué sur sa pièce d'identité

**⚠️** Pas d'accent, pas de caractères spéciaux, indiquer le 1<sup>er</sup> prénom (sauf pour les composés).

N'oubliez pas de cocher « *Demandez à l'accédant de renseigner lui-même sa pièce d'identité (...)* ». Si la personne doit accéder en zone contrôlée, indiquez-le via le toggle.

### 3. Coordonnées de l'accédant

Pays de résidence\* Ville de résidence\* Email de l'accédant\* Confirmer l'email de l'accédant\* Adresse actuelle de résidence\* Code postal de résidence Téléphone Employeur Etablissement\* Site(s) d'accès Site(s) d'accès\*

Complétez les champs demandés.

**⚠️** L' email de l'accédant doit être nominatif, il sert notamment à l'envoi d'informations à caractère personnelles. les sites d'accès sont les sites sur lesquels l'accédant va intervenir, ils pourront être modifiés à tout moment.

### 4. Informations relatives à son avis

Commun Spécifique nucléaire Spécifique chantier

Pour un accès sur site nucléaire, il est demandé d'indiquer la date de formation accueil sécurité (PP58).

Pour un accès sur site chantier, indiquez la date de passage de la certification SCE et ajoutez une photo de l'accédant de bonne qualité.

### 5. Accès en zone contrôlée

Informations nécessaires à un accès ZC Catégorie Travail\* N° carnet d'accès

Si votre accédant doit accéder en Zone Contrôlée, indiquez sa catégorie (A ou B). La catégorie N est utilisée pour un accès Zone Surveillée Radioprotection sous certaines conditions et en ZC (formation, attestation et/ou escorte nécessaire). Enfin, ce sera une catégorie P (Public) s'il ne va pas en ZC. Si vous disposez d'un numéro de carnet d'accès, indiquez-le.

### 6. Espace ACCÉDANT

Espace accédant

Votre accédant a reçu un email lui proposant de créer son compte sur PASS en tant qu'ACCÉDANT, il pourra ainsi insérer ou mettre à jour sa pièce d'identité.